CQP opérateur de parcours acrobatique en hauteur

CQP OPAH

Certifiante | Formation continue

Réf. : 2001001F — Mise à jour : 15 mai 2025

Organisme responsable : **AFFORPAH**

Présentation de la formation

Objectifs

L'opérateur de PAH doit être capable de
- Réaliser tous les parcours dont il a la surveillance
- Participer à l'ouverture et à la fermeture des parcours
- Accueillir, conseiller, prévenir les pratiquants et les visiteurs
- Procéder à la mise en place et à la vérification des équipements des pratiquants (EPI)
- Réaliser un CUMEDS (Consignes d'Utilisation du Matériel et Explications de Début de Séance)
- Évaluer sur un parcours TEST (obligatoire), l'aptitude des pratiquants à évoluer en autonomie sur les parcours
- Veiller au respect des consignes de sécurité
- Détecter et signaler les détériorations matérielles aux personnes chargées de la maintenance
- Mettre en œuvre les procédures de retour et de stockage des EPI ; effectuer le contrôle de routine de ces derniers
- Donner l'alerte et apporter, depuis le sol, son aide aux pratiquants

Pour l'opérateur titulaire de l'option « évacuation », être capable
- D'intervenir en hauteur
- D'évacuer, si nécessaire, des pratiquants en difficulté ou en danger

Programme

1ère demi-journée - 4h - Présentation du stage - Organisation administrative - Mise en situation sur un parcours 45min - Présentation des compétences de l'opérateur - Présentation du matériel (EPI) 30min - Présentation du matériel d'évacuation et manipulation de corde - Démonstration d'une évacuation au sol au départ d'une plate-forme 45min - Sécurité - règle de sécurité sur les PAH (affichage- registres...) - facteur de chute (théorie) 2h
2ème demi-journée - 4h - Présentation des normes d'exploitation AFNOR et CEN 1h - Texte réglementaire : l'instruction ministérielle 30min - Techniques d'intervention et d'évacuation : - aide aux personnes en difficulté (évacuation vers une plateforme) - évacuation d'une personne au sol au départ d'une plateforme 2h30
3ème demi-journée - 4h Règlements intérieurs des PAH (définition - explication) 30min - Accueil du public et travail sur les explications de départ - connaissance de l'activité - équiper le public avec des EPI (mise en place et vérification) - donner les informations de départ et consigne d'utilisation - surveillance directe, indirecte et observation des pratiquants 3h30
4ème demi-journée - 4h - Réintégration et gestion des EPI 30min - Ouverture et fermeture quotidienne des parcours (méthodologie) 30min - Techniques d'intervention et d'évacuation - évacuer une personne pendue sur ses longes et/ou sa poulie - cas particuliers 3h
5ème demi-journée - 4h - Notions élémentaires sur le milieu environnemental - Informations sur les problèmes liés à la météorologie 1h Par demi-groupes : révisions et évaluations finales - évacuations : applications - consignes d'utilisation du matériel et explications de début de séance 3h 6ème demi-journée Total : 4h - Contrôle et maintenance d'un parcours - contrôles

journaliers périodiques - registre des fiches journalières - donner l’alerte en cas d’accident (registre des déclarations) - POSS plan d’organisation de sécurité et de secours 2h - Responsable jour : définition et son rôle 30min - Bilan du stage - vérification des acquisitions théoriques et compléments d'information éventuels - entretiens divers 1h30 TOTAL 24h

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée
Sans niveau spécifique

Niveau de sortie
Sans niveau spécifique

Liste des certifications

CQP opérateur de parcours acrobatique en hauteur

Métiers associés

G1205 — Personnel d'attractions ou de structures de loisirs

G1203 — Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
1927032S	Présentiel	Ploemeur	31/03/2025	31/12/2027
1927033S	Présentiel	Clohars-Fouesnant	30/06/2025	31/12/2027
1927057S	Présentiel	Ploemeur	30/06/2025	31/12/2027
1935231S	Présentiel	Lamballe-Armor	30/06/2025	31/12/2027

Source : GREF Bretagne #2001001F